

**Certification complémentaire**  
**Langues et cultures de l'antiquité**

**Académie de Lille**

**Session de mars 2020**

**Rapport du jury**

Ce rapport du jury de la certification complémentaire « Langues et Cultures de l'Antiquité » poursuit deux objectifs : établir un bilan de la session de mars 2020 et aider les futurs candidats à préparer efficacement cet examen. Il entend également compléter le rapport de la session 2019 qui est disponible sur le site académique [menapia.discipline.ac-lille.fr](http://menapia.discipline.ac-lille.fr) et qui commente dans le détail les attentes du jury de certification.

**Les membres du jury**

Bruno STEMMER	IA-IPR de Lettres en charge des LCA.
Christophe CAFFIER	Professeur agrégé de Lettres classiques, chargé d'une mission d'inspection, lycée Baggio, Lille.
Arnaud DUBOIS	Professeur agrégé de Lettres classiques, lycée Angellier, Dunkerque.
Anne-Sophie BACIOCCHINI	Professeur agrégé de Lettres classiques, collège Lévi-Strauss, Lille.
Jean-Marc VERCRUYSSSE	Maître de conférences en langue et littérature latines, université d'Artois.

**Les candidats.**

Les six candidats inscrits à cette session de mars 2020 se sont tous présentés devant le jury afin d'obtenir une certification complémentaire en latin. Ils sont professeurs de

Lettres modernes (5) ou de philosophie (1), certifiés (4) ou agrégés (2), titulaires d'un poste dans l'enseignement public, en collège (5) ou en lycée (1). La plupart enseigne le latin (3) ou l'a déjà enseigné (2) ou envisage de l'enseigner (1).

Cette année encore, le jury a pu constater que les candidats à la certification complémentaire souhaitaient majoritairement voir leurs compétences reconnues ou régulariser leur situation dans l'établissement où ils enseignent et où il n'y a pas toujours de professeurs de Lettres classiques.

### **Les résultats.**

<b>Échelle des notes</b>	<b>Répartition des notes</b>
9	2
10-12	2
13-15	2

À l'issue de cette session, quatre candidats ont obtenu la certification en latin. La moyenne de la session est de 11,6.

Cette moyenne est supérieure de plus d'un point à celle de la session de 2019 (10,5 pour 12 candidats). Même si le nombre de candidats était deux fois moindre cette année – ce qui pourrait limiter la pertinence et la valeur d'une comparaison entre les deux sessions –, le jury a constaté avec plaisir que les défauts qui avaient été mentionnés dans le précédent rapport tendaient à disparaître. Ainsi une candidate qui n'avait pas été reçue l'année dernière a montré cette année, et avec succès, comment répondre aux exigences de l'examen.

### **Conseils et recommandations.**

Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur quelques critères déterminants pour l'obtention de la certification complémentaire.

Tout d'abord la constitution du dossier. Le texte de référence se trouve dans le Bulletin officiel du 25 juillet 2019 : les éléments indispensables pour la recevabilité du dossier y sont mentionnés. Il s'avère que l'oubli de l'un d'entre eux peut desservir les candidats : par exemple, des preuves objectives d'un parcours universitaire en latin (relevé de notes d'examen ou de concours) qui permettent d'évaluer le niveau en latin du candidat. Le jury souhaite voir figurer également dans le dossier des documents (textes latins, traductions, supports de leçons, exercices) renvoyant à un projet pédagogique que le candidat sera amené à expliciter lors de l'entretien. De la même manière, le jury rappelle que le dossier doit être constitué avec beaucoup de soin : des fautes de langue (orthographe grammaticale et lexicale, syntaxe) font toujours mauvaise impression dès la première lecture du dossier, surtout quand elles sont le fait d'un professeur de Lettres. La mise en page est elle aussi un facteur déterminant pour une lecture et une appréciation bienveillantes du dossier : en ce sens, le texte écrit doit être justifié à droite ; les documents pédagogiques (extraits de textes latins, illustrations) ne doivent pas être collés les uns aux autres ni donnés sans renvoi précis à une séance ; la mention de documents complémentaires s'efforcera toujours d'être précise en indiquant les titres des œuvres ainsi que le numéro des chapitres et des vers. Ces rappels, qui peuvent paraître

surprenants dans un rapport évoquant des dossiers conçus et écrits par des professeurs habitués à produire des documents pour leurs élèves, jouent un rôle important dans l'appréciation de la candidature : il convient donc aux futurs candidats d'en tenir compte.

Ensuite, la connaissance des programmes et leur mise en œuvre. Le jury attend des candidats qu'ils montrent dans quel cadre disciplinaire et didactique ils inscrivent la séquence contenue dans leur dossier. Proposer en classe de Troisième une séquence sur Jules César n'est pertinent que si l'on rattache ce personnage à la fondation de la dynastie des Julio-claudiens et si l'on inclut dans le projet didactique des objectifs linguistiques en lien avec le programme du cycle 4. Souvent, en effet, la réflexion sur les objectifs et les modalités d'une séance ou d'une séquence était imprécise ou inexistante. Par exemple, le système flexionnel du latin a été présenté rapidement et magistralement aux élèves comme un simple préalable à des exercices de manipulation. Ou encore, des rapprochements entre la première déclinaison et la troisième semblaient échapper à toute logique linguistique. Par ailleurs, des faits de langue propres au latin, comme l'ablatif absolu, étaient abordés avant même que les élèves aient véritablement étudié la morphologie des verbes : seule la connaissance de la valeur circonstancielle de la proposition importait. Le jury est bien conscient que les professeurs qui sont candidats à la certification complémentaire ne sont pas des spécialistes de la langue latine et qu'à ce titre ils n'ont pas reçu une formation propre aux professeurs de Lettres classiques. Néanmoins, ils dispensent déjà un enseignement fondé sur l'étude de la langue française dont ils peuvent en toute confiance s'inspirer pour aborder la grammaire latine avec leurs élèves.

Enfin, la présence et la pertinence des évaluations. Les différents dossiers que le jury a pu lire ne mentionnaient pas tous l'existence d'évaluations ou alors indiquaient un nombre élevé de petites évaluations. Au-delà de l'aspect chronophage d'une telle pratique, qui ne favorise pas les apprentissages dans la mesure où le temps effectif consacré, par exemple, à l'étude de faits grammaticaux est réduit et peut empêcher la bonne compréhension des notions abordées, c'est la question de l'évaluation elle-même, c'est-à-dire de ses enjeux et de ses modalités, qui n'est pas assez prise en compte par les candidats. Le jury recommande donc aux futurs candidats de ne pas occulter cette question mais, au contraire, de l'intégrer à leur réflexion dès la conception de la séquence et de lui donner la place qui lui revient dans leur progression et selon un rythme favorable aux apprentissages : intermédiaire ou finale, formative ou sommative, individuelle ou en groupe, avec un objectif didactique qui soit toujours en lien avec des compétences de lecture et/ou de traduction.

Le jury souhaite que chaque futur candidat puisse tirer profit de ces remarques lors de sa préparation à l'examen de certification. Il invite également les candidats qui ont échoué de peu cette année à se présenter de nouveau l'an prochain, après avoir tenu compte des remarques contenues dans ce rapport. Enfin, il rappelle que tous les stages inscrits au P.A.F, en lien avec les LCA, sont ouverts à « tous les professeurs enseignant le latin ». Le stage « Enseigner le latin quand on est professeur de Lettres modernes » permet à chacun de consolider, d'enrichir ou de développer ses connaissances en langue et littérature latines.